

Rapporteur : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Travaux dans divers bâtiments scolaires
Avenant n°1 au lot 2 – Etanchéité – Groupe scolaire
Jacques Prévert

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°11 du conseil municipal du 27 mai 2009, vous avez autorisé monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour des travaux dans divers bâtiments scolaires .

Le montant des marchés initiaux pour les travaux s'élève à la somme de 259 563,71 € T.T.C.

Au cours de la réalisation certains travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Le nombre de lanterneaux à remplacer, initialement de 38, est augmenté de 3.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif à la procédure adaptée,

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU l'article 20 du code des marchés publics,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée, entraînant une variation dans le montant de son marché comme indiqué ci-dessous :

Entreprise	Lot	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 9,60%)	Montants Avenants T.T.C. (T.V.A. 9,60%)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% d'augmen- -tation sur montants T.T.C.
ETANDEX	2- Etanchéité	80 721,21 €	1 492,71 €	82 213,92 €	1,85%

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant pour le montant indiqué ci-dessus.

La dépense sera imputée sur le budget 2009, ligne 213.15/2313/P1033/5200 – N 50-07

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault